

Décentralisation des fonds d'adaptation au climat au Mali

Un projet pilote dans la région de Mopti ouvre le chemin pour la création de fonds climat décentralisés au Mali et donne le pouvoir décisionnel aux autorités et communautés locales.

Le but du financement climatique est de permettre aux pays les plus touchés par le changement ou la variabilité climatique de s'adapter et ainsi de devenir plus résilients. Le Mali, comme la plupart des pays sahéliens, fait face à des extrêmes climatiques qui se manifestent en sécheresses et inondations et c'est au niveau local que les mesures d'adaptation doivent être prises. Cependant, la gestion du financement climatique se fait actuellement au niveau national.

Dans le cadre du projet Décentralisation des Fonds Climats (DFC), les Cercles – régions administratives locales au Mali – de Douentza, Koro et Mopti pilotent une approche leur permettant (i) d'accéder aux fonds climat afin de financer l'adaptation locale et (ii) d'intégrer la résilience climatique au sein de leurs systèmes de planification et budgétisation.

Cette initiative permettra à l'Agence National d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) de canaliser les financements internationaux et nationaux du climat au niveau local. Les leçons de cette phase pilote devraient permettre au gouvernement malien de répliquer l'expérience dans toutes les collectivités locales au Mali.

Cadre national sur le changement climatique

Le gouvernement malien a pris des dispositions lui permettant d'accéder aux fonds climat internationaux. L'Agence de l'Environnement et de Développement Durable (AEDD), l'Autorité Nationale Désignée pour le Fonds vert pour le climat (FVC) – a nommé l'ANICT comme l'entité nationale de mise en œuvre des fonds climat (NIE) au Mali et appuyé sa candidature d'accréditation au niveau du secrétariat du FVC.

Pour intégrer ces efforts dans une vision globale de lutte contre les effets du changement climatique, le Mali s'est doté en 2011 d'une Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques (PNCC), avec une Stratégie Nationale permettant sa mise en œuvre (SNCC), et un Plan d'Action National Climat (PANC) qui traduit en actions concrètes les axes stratégiques de la SNCC. Compte tenu de l'importance des ressources à mobiliser pour réaliser ces politiques et stratégies, le Mali a procédé, en collaboration avec ses partenaires, notamment le PNUD, à la mise en place d'un Fonds Climat national.



Termes clés

Financement climatique (fonds climat) : financement national et international, public et privé, qui est conçu pour lutter contre les effets du changement climatique, y compris par l'adaptation et l'atténuation. Par exemple, le Fonds vert pour le climat (FVC).

Fonds d'adaptation au climat (FAC) : le terme utilisé par plusieurs projets pilotes en Afrique de l'Est et de l'Ouest pour désigner des fonds décentralisés pour l'adaptation au changement climatique.

Fonds vert pour le climat : Le Fonds vert pour le climat (Green Climate Fund – GCF – en anglais) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques prévoit un fonds annuel de \$100 milliards d'ici 2020, équitablement réparti entre l'atténuation et l'adaptation.

Résilience : La capacité des populations locales à réagir et s'adapter aux changements climatiques.

Statistiques essentielles

- 98 % de la population de Mopti sont agriculteurs ou agro-pastoralistes et pratiquent une combinaison d'activités (agriculture irriguée, pluviale, élevage, pêche, agroforesterie).
- 445 millions CFA (500 000 GBP) : le montant du fonds d'adaptation pour chaque Cercle sous le projet pilote.
- La malnutrition chronique touche 32,3 % de la population dans la région de Mopti.

Base législative pour la création de fonds décentralisés

L'existence préalable d'une architecture institutionnelle et financière fiable permettant la gestion décentralisée des fonds climat par les collectivités locales pourra fournir le « modèle » d'un mécanisme souple pour canaliser les fonds du FVC, ainsi que d'autres sources de financement climatique, dans le but de soutenir des investissements locaux en matière d'adaptation prioritaires par les populations.

Bien qu'il n'y a pas de politiques ou lois spécifiques au Mali pour assurer la gestion décentralisée des fonds climat par les collectivités locales, les dispositions dans les politiques et lois en vigueur, notamment la loi N°2012 – 007 du 07 février 2012 portant code des collectivités, n'excluent pas l'éventualité pour les collectivités d'établir des fonds climat décentralisés sous leur contrôle avec l'autorisation de l'État et dont la gestion obéira aux principes de budgets publics (programmation budgétaire, annualité, unité, équilibre etc.) et au contrôle de l'État (production de compte de gestion, respect des normes de passation des marchés publics et de transparence).

D'autre part, la nature décentralisée d'un tel mécanisme souligne le besoin d'assurer des politiques et lois qui renforcent les pouvoirs de gouvernance et de financement de l'économie locale, et d'accroître les capacités contributives des collectivités dans la mise en œuvre des politiques de développement économique, de la réduction de la pauvreté et du changement climatique.

Assurer la résilience par la planification locale

Pour que les investissements en adaptation assurent la résilience aux changements climatiques, les connaissances et les perspectives locales doivent être intégrées dans la planification formelle des collectivités. Les collectivités locales doivent également bénéficier d'une autorité discrétionnaire sur leurs budgets afin de leur donner la liberté d'appuyer les stratégies locales connues d'être fiables et de prendre des décisions rapides devant une situation locale changeante et imprévisible.

Afin de bâtir la résilience, il est impératif que les systèmes de planification intègrent comme habituelles et normales la variabilité, l'imprévisibilité et l'instabilité climatique. Ceci exige des changements considérables dans la manière dont les collectivités locales et l'État planifient, financent et évaluent le développement et l'adaptation aux changements climatiques.

Le projet pilote se base sur les systèmes actuels de planification et de budgétisation des collectivités et ne crée pas des nouveaux processus parallèles. Ceci est essentiel pour assurer le changement systémique et transformatif où la planification pour l'adaptation aux changements climatiques est entièrement intégrée et donc soutenable.

Prochains pas

Le projet DFC accompagnera l'ANICT dans le processus d'accréditation au FVC et fera le lien avec les collectivités des Cercles et communes de Douentza, Koro et Mopti afin de développer leurs capacités pour devenir de futures "entités d'exécution" décentralisées des fonds climat pour soutenir des actions d'adaptation prioritaires par les communautés à la base. L'approche répond aux faiblesses institutionnelles et financières des collectivités à répondre durablement au changement climatique.



Le projet

Décentralisation des Fonds Climats (DFC) est un projet de recherche-action et de plaidoyer qui appuie les populations locales au Mali et au Sénégal afin qu'elles deviennent plus résilientes au changement climatique grâce à des fonds d'adaptation localement contrôlés. Le projet fait partie du programme BRACED, financé par le gouvernement du Royaume-Uni, et est mis en œuvre par la Near East Foundation (NEF) avec Innovation, Environnement et Développement en Afrique (IED Afrique) et l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED).

Photos: Mali, NEF

October 2016

Fiche
d'information



Near East Foundation,
230 Euclid Avenue, Syracuse,
New York 13210 USA

+1 315-428-8670

info@neareast.org

www.neareast.org



UKaid
from the British people

Ce matériel a été financé par UK aid, organisme du gouvernement du Royaume-Uni ; les points de vue qui y sont exprimés ne correspondent cependant pas forcément aux politiques officielles du gouvernement du Royaume-Uni.

Télécharger: www.neareast.org/download/materials_center/Decentralisation-Mali-FR.pdf